

Le Petit Journal des Couviras

Ancienne Église



Église St Hubert

Mars 2023



Chers Couviras,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce traditionnel bulletin municipal qui vous informera des projets, des décisions de la municipalité et des réalisations effectuées au cours de l'année. Ce document qui permet de gar-

der la mémoire des événements passés est également ouvert aux différentes associations du village et extra village. Nous les remercions pour leur contribution à ce petit journal, merci à tous leurs bénévoles qui s'investissent quotidiennement dans différents domaines d'activité tel que la culture, la solidarité, l'animation, le sport et bien d'autres encore.

2022 a vu les restrictions covid se lever, un énorme soulagement pour tous.

Enfin, la liberté de se déplacer, de se rassembler, de voyager, ce retour à la normalité était si attendu...

Malheureusement, cette bonne nouvelle a été balayée par une autre crise majeure avec la guerre en Ukraine. Il y a un an, débutait l'invasion de l'Ukraine par les troupes Russes sur ordre de Vladimir Poutine. Ce conflit armé sans précédent depuis la seconde guerre mondiale a bel et bien éclaté en Europe. Cette agression brutale de la Russie contre l'Ukraine demeure un sujet de forte inquiétude, elle nous rappelle malheureusement une méthode déjà utilisée sur le sol européen, il y a 80 ans... Nous apportons notre profond et total soutien au peuple Ukrainien en espérant un retour rapide à la paix.

2022, ce fut aussi l'année la plus chaude enregistrée en France selon Météo-France. Cette sécheresse ainsi que les fortes chaleurs de l'été ont eu des conséquences gravissimes sur nos forêts. Après une brève accalmie en 2021, la forêt doit à nouveau faire face à une crise sanitaire majeure.

Côté positif, 2022 a vu enfin se profiler les premières constructions sur le lotissement communal, félicitations à Rachel, originaire de notre village, qui est la première à s'être installée dans ce nouveau quartier.

Bienvenue également à toutes les nouvelles familles qui ont choisi de s'établir à Courvières en 2022, nous sommes ravis de les accueillir.

Depuis quelques mois, nous assistons à un tassement des demandes de terrain à bâtir avec des annulations de réservations de parcelles. Cela est sans doute dû à plusieurs phénomènes comme l'inflation des matériaux, l'augmentation des taux d'intérêt, le durcissement des banques sur les prêts...

Suite à la validation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la parcelle située en bordure de la route départementale est devenue constructible dans sa totalité. Un projet est en cours, il pourrait permettre la construction de 4 logements.

Lors de votre prochain passage à la Mairie, vous pourrez découvrir le secrétariat de Mairie totalement rénové. Celui-ci était devenu au fil des années relativement vétuste. Isolation, normes électriques, accès pour PMR (personne à mobilité réduite) ont guidé les travaux de cet espace de service à l'habitant.

D'autres travaux moins visibles ainsi que le renouvellement de certains matériels ont aussi été réalisés dans la commune au cours de l'année 2022.

L'Édito du Maire

Un nouveau service à l'habitant a vu le jour depuis le début de cette année. Le Conseil municipal a accepté la demande du boulanger de Censeau pour l'installation d'un distributeur à pain sur notre commune.

Plusieurs projets communaux sont portés actuellement par la municipalité, ces projets répondent à des objectifs bien précis comme faciliter les mobilités, les économies d'énergie, améliorer le cadre de vie des habitants...

Certains dossiers, notamment les plus conséquents, prennent parfois du temps pour aboutir. Le temps de la réflexion est nécessaire, il permet de vérifier la pertinence, la faisabilité et le bien fondé de chaque projet.

Le premier d'entre eux est l'aménagement pour la traversée du village, dossier déjà évoqué. Vous nous interpellez régulièrement sur la vitesse excessive de certains automobilistes sur notre commune et la dangerosité que cela occasionne. Ce projet a pour but de réduire l'allure des véhicules qui sont toujours de plus en plus nombreux à traverser notre village, d'améliorer et de protéger le déplacement des piétons, des vélos en favorisant des parcours sécurisés (liaisons douces).

L'étude globale de faisabilité a été présentée aux élus par le cabinet « Au delà du fleuve » qui accompagne la commune sur ce projet.

Cette étude permettra d'opérer dans les prochains mois des arbitrages comme le ou les secteurs à prioriser, le choix des aménagements, le phasage de travaux, etc...

La rénovation énergétique de l'école a fait également l'objet d'une étude de faisabilité. Le projet initial portait sur le remplacement des 2 chaudières fioul de l'École et de la Mairie par la création d'un réseau de chaleur avec comme source d'énergie le bois pellet ou la géothermie.

Face à l'incertitude des cours de l'énergie, les élus ont décidé de reporter l'installation de cette nouvelle chaufferie dans l'attente d'une stabilisation des cours. Pour autant, les audits et les études réalisés font apparaître des insuffisances thermiques et des consommations électriques élevées. Par conséquent, des travaux de rénovation devront être réalisés afin d'améliorer l'existant.

Nous avons également constaté, qu'au fil du temps, l'aire de jeux située rue de Cuvier s'est relativement dégradée, certains jeux ainsi que le sol ne correspondent plus aux normes en vigueur. Suite à ces constatations, la commune étudie les différentes possibilités de réfection et ou de réorganisation de cet espace ludique très fréquenté.

Concernant la maison communale rue de Cuvier, la commune a missionné le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) afin de mener une étude d'opportunité. Cette étude porte sur plusieurs critères tels que l'estimation pour la réhabilitation et la rénovation énergétique de ce bâtiment ainsi qu'une proposition de gestion de ce bien (gestion privée ou publique).

Vous pouvez constater que cette feuille de route est plutôt ambitieuse.

Elle s'inscrit dans une volonté forte des élus de poursuivre de manière raisonnée le développement de notre village avec pour finalité l'amélioration du cadre de vie pour ses habitants.

Merci à tous les membres du Conseil municipal pour leur engagement et pour le travail qu'ils réalisent, merci également à nos collaborateurs pour leur professionnalisme et leur disponibilité.

Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs...

Bien à vous
Éric LIEGEON

Sommaire

Édito du Maire	p 2 –3
Du côté des achats.....	p 4
Du côté des travaux.....	p 5 à 7
Du côté des finances	p 8
Du côté de l'état civil	p 9
Du côté de la municipalité	p 10
Du côté des forêts	p 11
Du côté de la vie du village.....	p 12
Du côté des festivités	p 13
Du côté de la vie associative	p 14 à 16
Calendrier à détacher.....	p 17 - 18
Du côté du patrimoine	p 19
Coordonnées	p 20

Crédits photos : *Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Isabelle ELISABETH*

Rédacteur en chef : *Éric LIEGEON*

Mise en page : *Isabelle ELISABETH*

Remerciements aux associations et membres du Conseil municipal qui ont participé à l'élaboration du bulletin.

Imprimé par *MASSON Publicité* en 170 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Du côté des achats

CHANGEMENT DE L'ÉTRAVE

Cette nouvelle étrave est équipée de sabots en polyuréthane et d'un système pour alléger son poids, ceci afin d'éviter un frottement trop important sur la voirie.

Coût de l'opération : 19 080 € - reprise ancienne étrave 4 000 € = 15 080 €



Merci à notre équipe de déneigement, Mrs Stéphane JEANNERET et Christophe CATTET qui réalisent ce travail avec beaucoup d'efficacité et de sérieux



TABLES CENTRE D'ACCUEIL

Le Centre d'accueil a été équipé en 2022 de 20 nouvelles tables avec un chariot de rangement, les anciennes tables étant relativement dégradées.

Ces nouvelles tables ont la particularité d'être plus légères et par conséquent plus faciles à installer ou à ranger. Le plateau supérieur est conçu en monobloc, donc plus résistant.

Coût final de l'achat : 2570 €

Du côté des travaux

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

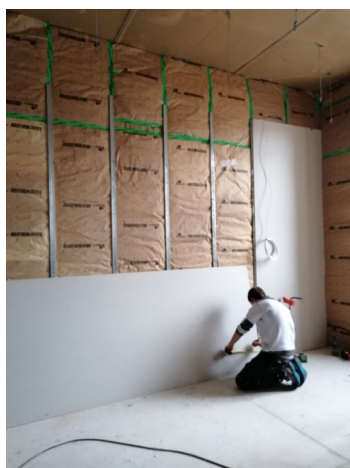
Un plan de rénovation du secrétariat de Mairie a été décidé en 2021. Des dossiers de subvention ont été déposés. Le projet rentre dans les critères de la DETR à hauteur de 30% de l'assiette éligible, soit 8 897.70 €.

Le secrétariat a été isolé. Les sols et plafonds ont été rénovés et l'électricité a été mis aux normes. L'accès aux Personnes à Mobilité Réduite a également été pris en compte.

Détail du coût des travaux :

- Electricité :	3565.10 €
- Porte et divers travaux :	2 181.01 €
- Isolation, peinture, plafond et sol :	9 842.76 €
- Ameublement :	16 786.44 €
- Radiateurs :	537.60 €

Coût final de l'achat : 32 912.91 € — 8 897.70 € de subvention = 24 015.21 €



Réunion de chantier

Travaux en cours

Travaux finalisés



Du côté des travaux

POINT SUR LE LOTISSEMENT

1ère tranche : A ce jour, sur 10 parcelles commercialisables, 6 sont vendues, 1 parcelle est réservée dans l'attente du dépôt du Permis de construire, 3 parcelles restent à vendre.



2ème tranche : La totalité de la surface (2 140 m²) jouxtant la RD 9 est devenue constructible depuis la validation du PLUi en 2022. Un projet de construction de 4 logements est en cours.



TAXE D'AMÉNAGEMENT

La Taxe d'Aménagement (TA) concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (si couverts et clos des 4 côtés).

Elle est composée d'une part communale (5% sur Courvières, exonération des abris de jardin et serre de moins de 20 m²) et d'une part départementale (1% pour le Doubs).

Depuis le 1er septembre 2022, la TA est régie par le Code des Impôts.

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée après cette date, la date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (échéance à 3 mois après la déclaration et deuxième échéance à 9 mois si supérieure à 1 500 €).

Après acceptation de mon autorisation d'urbanisme, je reçois un courriel ou un courrier m'informant de mes obligations déclaratives. Je me connecte à « Gérer mes biens immobiliers » dans mon espace sécurisé sur impots.gouv.fr pour indiquer la nature de mes travaux et la date prévisionnelle d'achèvements des travaux.



Du côté des travaux

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Après plus de 5 ans d'études et de procédures réglementaires, le Conseil communautaire de la CFD a approuvé, par délibération du 12 juillet 2022, son PLUi. Applicable depuis le 25 août 2022, celui-ci remplace les 8 cartes communales qui ont été abrogées (Bonnevaux, Boujailles, Bouverans, Bulle, Courvières, Dompierre-les-Tilleuls, La Rivière-Drueon et Vaux-et-Chantegrue) ainsi que le PLU communal de Frasne et enfin, il dote la commune de Bannans d'un document de planification opposable.

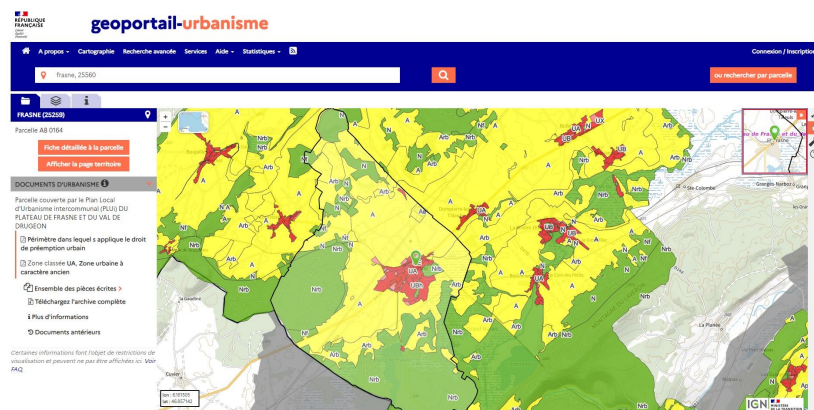
Toutes les autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration de travaux, permis de démolir,...) sont maintenant soumises et instruites selon les règles définies par le règlement du PLUi.

Pour une bonne appréhension des nouvelles règles applicables, tous les documents sont consultables :

- au siège de la Communauté de Communes Frasne-Drueon,
- Dans les 10 Mairies aux jours et heures habituels,
- Sur le site Géoportail de l'Urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page dédiée au PLUi sur le site internet de la CFD

Bernard GIRARD



La réglementation du PLUi impose de nouvelles obligations

Depuis l'approbation du PLUi, tous travaux doivent faire l'objet d'une demande d'urbanisme :

- Clôtures
- Ravalement de façade
- Démolition

La réglementation du PLUi impose de nouvelles obligations sous certaines conditions :

Pour les façades, les teintes de couleur vive ou criarde sont interdites, ainsi que le blanc franc.

Les ouvertures (portes, fenêtres,...) doivent être plus hautes que larges, les menuiseries blanches sont proscrites. Les volets roulants sont autorisés, sous réserve que les coffres ne soient pas visibles de l'extérieur.

La toiture devra avoir un aspect extérieur similaire à la tuile de couleur rouge à brun rouge.

Pour toutes poses de panneaux photovoltaïques, une demande de travaux doit être déposée.

Ces panneaux doivent être alignés dans le même sens et regroupés sur un seul champ de forme géométrique simple (carré, rectangle, bande,...).

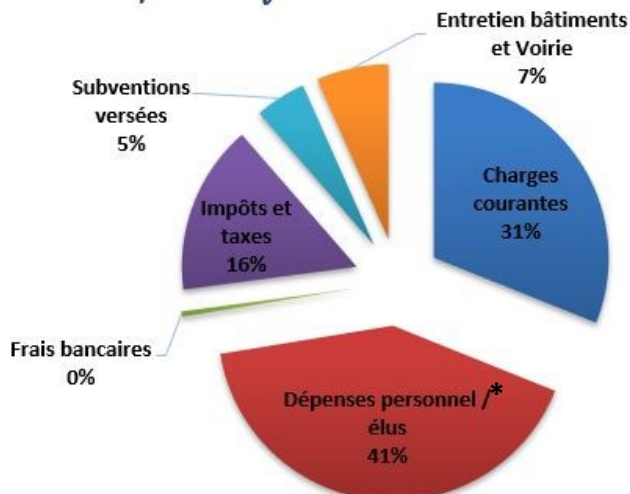
Les OAP Patrimoine (Orientations d'Aménagement et de Programmation) définissent les prescriptions et recommandations pour préserver ce patrimoine.

Il convient d'attendre l'arrêté autorisant les travaux ou la fin du délai avant de commencer les travaux.

Vie municipale

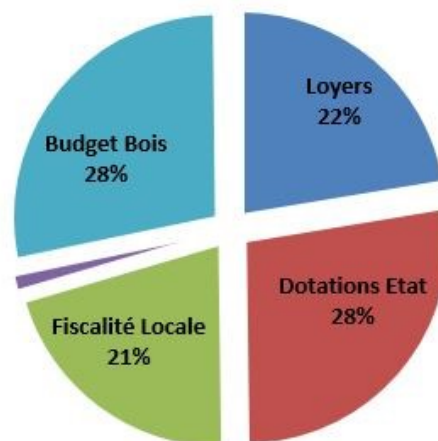
Du côté des finances

Dépenses de fonctionnement = 214 557.43 €

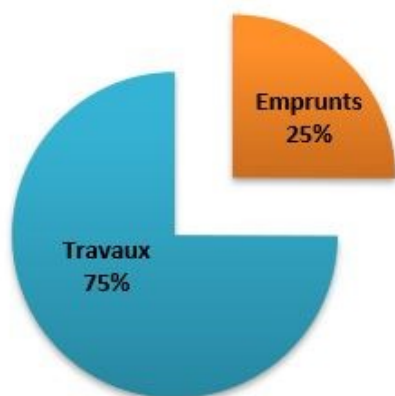


**Une partie des charges liées à l'ATSEM est prise en charge par la commune de Boujailles*

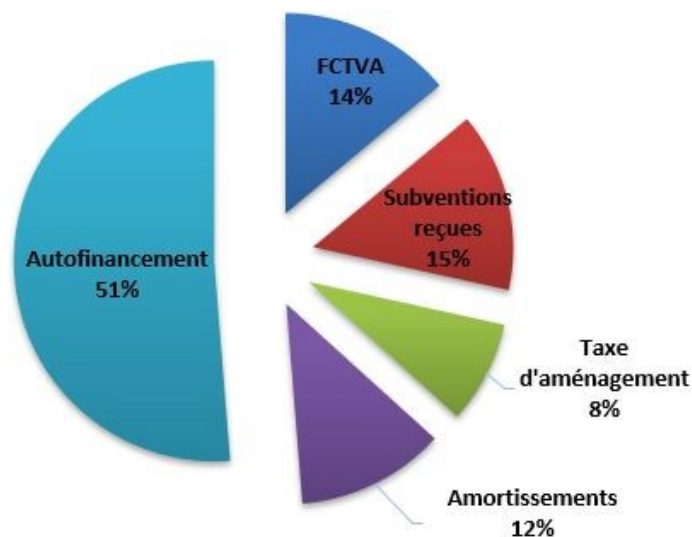
Recettes de fonctionnement = 355 937.08 €



Dépenses d'investissement = 88 968.60 €



Recettes d'investissement = 145 529.39 €



ÉTAT DE LA DETTE

Budget communal :

Au 01/01/2014 =	477 239.26 €
Au 31/12/2022 =	55 474.07 €
Au 31/12/2023 =	32 795.15 €

Budget Lotissement :

Au 01/01/2022 =	920 000.00 €
Au 31/12/2022 =	420 000.00 €

Les emprunts du budget Lotissement sont remboursés par la vente des lots

Vie municipale

Du côté de l'État Civil

MARIAGE

Nenad ORLOVIC et Coline GUFFROY
le 12/02/2022



PACS

Steven ROUSSEAU et Léa ALCON
Le 13/09/2022
David CUINET et Camille ROLLIN
le 25/11/2022

Camille ROLLIN et
David CUINET

NAISSANCES

Alézio THEURET le 17/01/2022

Alicia DI GIROLAMO le 15/02/2022

Emma MUNERET le 23/03/2022

Alba et **Yloan** DUMONT le 18/04/2022

Victoire LHOMME le 27/04/2022

Inaya FICHET le 20/06/2022

Iron et **Maylone** CUINET le 09/11/2022

Néo PEYLABOUD le 10/11/2022

Néo PEYLABOUD



Iron et Maylone CUINET

DÉCÈS

Fabienne DELACROIX

le 21/01/2022

Du côté de la municipalité

DÉCORATION DU SAPIN

Le traditionnel sapin de Noël n'a pas été illuminé mais s'est vu décoré par de jolis paquets cadeaux.

Depuis l'automne dernier, on nous ressasse quotidiennement de risque de coupure de courant, de réaliser des économies d'électricité, de faire preuve de sobriété énergétique en diminuant le chauffage, etc...



Cette initiative portée par les élus (Xavier, Damien, Benjamin) en charge de l'installation du sapin était bien évidemment placée sous le signe du symbole.



NETTOYAGE ET FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Au fil des années, de nombreux encombrants ont été déposés dans les greniers et les caves de la mairie et de l'école.

Les élus et quelques personnes du village ont procédé au printemps dernier à un nettoyage de ces lieux, ces objets, pour la plus part volumineux, ont été transporté à la déchetterie.

Merci à Dominique et Jocelyne pour la gestion du fleurissement au sein de notre village et pour toutes leurs interventions de nettoyage...



Du côté des forêts

QUE DIRE DE NOS FORÊTS ?



Comme vous pouvez le constater, les forêts sont malades, l'alerte est lancée depuis plusieurs années déjà sans trouver de solutions.

La répétition des années de sécheresse et de fortes chaleurs ont largement favorisé le développement des insectes à l'origine du dépérissement de nos résineux.

Concernant notre forêt communale, la gestion de certains chantiers d'abattage de bois scolytés, nous interroge. En effet, la réactivité pour l'abattage des bois secs, le suivi des travaux ne semble pas être toujours au rendez-vous, vu l'ampleur de cette crise sanitaire.



Concernant l'assiette de coupe 2023, l'ONF propose la mise en marché d'un volume de 510 m³ de bois vert.

Habituellement, le volume annuel de bois vert proposé dans le cadre du schéma d'aménagement forestier de la forêt communale de Courvières varie entre 1 250 et 1 500 m³.

Les coupes de plusieurs parcelles initialement prévues ont été ajournées en raison de quantités importantes de bois mis sur le marché depuis quelques mois.

Ce n'est pas faute d'interpeller régulièrement l'ONF, gestionnaire de notre forêt, de provoquer des rencontres, de demander des comptes...

J'attire l'attention aussi sur le respect de chacun envers cette forêt, cela commence par l'interdiction de se défaire des déchets de toutes sortes afin d'éviter de payer la déchetterie.

Les laizines ne sont pas des décharges !



Commençons par nous sentir tous concernés et les incivilités, encore aujourd'hui constatées, disparaîtront !

Février 2023 : 1 200m³ de bois scolytés ont été façonnés, le prix net de vente annoncé pour ces chablis est de 30€/m³.

Cette diminution drastique de 60% du volume commercial aura des répercussions pour les recettes communales.



Jocelyne VUILLEMIN

Du côté de la vie du village

INCIVILITÉS

CONTAINER À VERRE

Nous constatons régulièrement que des cartons de bouteilles vides sont déposés au pied du container à verre. Il est rappelé que les verres doivent être impérativement déposés à l'intérieur du container et que les emballages ne doivent pas rester sur place. Merci de votre compréhension.



SERRURE ARRACHÉE

La commune a fait poser une serrure sur la porte du terrain de tennis située derrière la Mairie. Le lendemain, la serrure était arrachée, nous dénonçons fermement ces agissements...



EXCRÉMENTS CHIENS



Des excréments de chiens sont constamment trouvés dans différents lieux du village. Dans un souci de propreté, les propriétaires de chiens sont invités à ramasser les déjections de leur animal.

JARDINIÈRE À FLEURS

Chaque année à partir du mois de mai, les fleurs embellissent et décorent certains lieux de notre village. Les élus consacrent du temps pour mettre en place et pour s'occuper de ce fleurissement. Il est fâcheux de retrouver des jardinières écrasées au sol quelques jours après leur installation.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

LOCAL JOURNAUX

La commune met à disposition un local pour la collecte des papiers qui seront ensuite revendus au profit de la coopérative scolaire.

Il est rappelé aux enfants qu'il est interdit de jouer ou de s'enfermer dans ce lieu, cela entraîne l'éparpillement des papiers et un certain désordre dans le local.



LE CODE DU
BON
PROMENEUR

Du côté des festivités



90 ANS

Evènement marquant en cette année 2022; l'anniversaire de Marie LIEGEON qui a fêté ses 90 ans. Moment très convivial pour partager le verre de l'amitié et le gâteau d'anniversaire en présence d'une partie de sa famille !

Jocelyne VUILLEMIN

COLIS DE NOËL

Jeudi 15 décembre, le goûter des aîné(e)s offert par la municipalité à la Salle des Associations a été, comme toujours, très apprécié !

Un film est présenté par Bernard GIRARD sur la découverte dans chaque village (de la communauté de communes de Frasné) de surprenants « trésors »...Le groupe « Mémoire et patrimoine » de la Vallée du Dugeon est à l'origine du jeu concours : les Trésors de nos villages.

Suite à la projection du film pour découvrir à quel village appartient chacun des trésors, la collation s'en est suivie avec des bûches de Noël et boissons chaudes.

Pour clore cette après-midi, les colis ont été distribués comme chaque année.

Nous n'oublions pas, bien-sûr, les aînés qui ne résident plus à Courvières en leur rendant visite.

Jocelyne VUILLEMIN

LES TRÉSORS DE NOS VILLAGES

Imaginé et créé par le groupe « Mémoire et Patrimoine », bénéficiant aussi du soutien de la CFD, le concours « Les Trésors de nos villages » a connu un réel engouement et de nombreux habitants, 250 participants, se sont pris au jeu pour découvrir dans nos 10 villages ces trésors culturels souvent méconnus (porte de grange, poids public, fontaines, portails, croix, etc...). Ils ont pu à cette occasion être redécouverts et admirés. Ce concours a permis aux résidents de notre communauté de communes de flâner dans les rues de nos villages, c'était le souhait et le but de notre groupe.

Bernard GIRARD, du groupe Patrimoine



Du côté de la vie associative

ASSOCIATION SPORTS LOISIRS

Bilan de nos activités pour 2022



• Le 18 juin, un repas barbecue « cochon de lait » a réuni 47 personnes à la Salle des Associations, le soleil était de la partie et nous nous sommes régalés.

- Samedi 02 juillet, Christian KOVACIC et Pascal MARGUET nous ont organisé une randonnée sur le thème de l'eau, sous forme de jeu de piste. Ce parcours de découverte du patrimoine de Courvières a été aussi instructif que passionnant pour petits et grands.
- Lors de la fête de la St Hubert, le 05 novembre, 47 adultes et 14 enfants étaient réunis au Centre d'Accueil pour déguster un délicieux couscous très convivial.
- Le 09 décembre, c'est autour de notre traditionnel vin chaud de Noël offert par l'Association qu'une cinquantaine de personnes se sont réunies dans une ambiance joyeuse.

Animations pour 2023

- Samedi 1er avril, Salle des Associations, un repas moules/frites sera proposé
- Au mois de mai, des jeunes du village souhaitent organiser une sortie en car à Europa Park
- Au cours du mois de mai ou de juin, en fonction de la météo, une sortie en Suisse au « Creu du Van » est prévue avec un déplacement en co-voiturage au départ de Courvières
- Samedi 24 juin, à la Salle des Associations, un barbecue jambon chaud/salades sera organisé
- Le repas de la St Hubert aura lieu le samedi 04 novembre au Centre d'Accueil avec au menu, une fondue au fromage

- Un concours de tarot sera organisé au mois de novembre
- Notre traditionnel vin chaud de Noël sera offert Salle des Associations le samedi 09 décembre
- Courant décembre, un voyage en car au Marché de Noël de Montbéliard est prévu.
- Un Marché de Noël artisanal pourrait avoir lieu à Courvières le 16 décembre

Si vous avez des propositions d'animations et souhaitez en faire profiter le plus grand nombre de personnes,

N'HÉSITEZ PAS, VENEZ NOUS REJOINDRE !



Pour être membre de l'association, une cotisation de 5€ pour une personne seule ou de 10€ pour un couple ou une famille vous sera demandée.

Contacts :

Jean-Maurice VAUCHER 06.89.29.86.29

Anne BARTHEL 06.72.83.52.09



Du côté de la vie associative

LA CROIX ROUGE

La Croix Rouge agit sur notre territoire !

Le 21 septembre 2022, une convention a été signée entre notre Communauté de Communes et la Croix Rouge pour mettre à disposition des personnes ne disposant pas de solution de mobilité, un véhicule conduit par un bénévole pour se rendre à un rendez-vous (démarches administratives, médicales, professionnelles, courses, etc...). Ce véhicule de la Croix Rouge est stationné devant la CFD à Frasne.

La Croix Rouge de Pontarlier possède également un véhicule aménagé pour les personnes en fauteuil roulant.

Pour en bénéficier, il suffit de contacter la Croix Rouge de Pontarlier quelques jours avant le déplacement envisagé au 06 71 54 41 36 ou : crmob.pontarlier@croix-rouge.fr.

La Croix Rouge s'occupe de trouver un conducteur bénévole.

Par ailleurs, l'association recherche toujours de nouveaux conducteurs bénévoles (permis B).

Si vous voulez proposer vos services, contactez la Croix Rouge (06 71 54 41 36) ou M. Jean-Marc Ryser au (06 82 64 71 02).

La Croix Rouge sur roues fait également une distribution alimentaire le jeudi après-midi tous les 15 jours à Frasne. Plusieurs familles de notre commune en ont déjà bénéficié pour une soixantaine de familles de notre Communauté de Communes en 2022.

Si vous voulez devenir bénévole, la Croix Rouge reste à votre disposition !



CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié a repris ses après-midi créatives à la mi-octobre à la Salle des Associations où nous avons froid. Aussi, c'est avec grand plaisir que nous avons retrouvé la salle de réunion de la Mairie début janvier.

Les membres du Club se réunissent tous les jeudis pour des parties de tarot, belote, scrabble, rummy selon le nombre de personnes. L'après-midi se termine par le café ou tisanes et gâteaux.

Nous espérons toujours de nouveaux adhérents pour partager ces moments de rencontre !

Paulette COURTEBRAS



CLUB LOISIRS DÉTENTE

Ces 3 dernières années ont été un peu chahutées par la préparation du Comice de Boujailles. En 2022, il a pu avoir lieu et nous avons mis toute notre énergie dans l'élaboration de certaines décorations. Ce Comice a été apprécié par les nombreux visiteurs !

Notre club organise en principe, un voyage d'une journée, voyage ouvert à tous (affichage en Mairie et en Fromagerie). Nous espérons recommencer cette année.

Notre Club accueillerait volontiers de nouvelles recrues si vous aimez (ou pas !) la peinture, l'aquarelle, le bricolage, la broderie ou simplement la convivialité.... Vos idées seront les bienvenues.

Nous nous retrouvons à Boujailles les lundis après-midi à partir de 14h15 dans la salle jouxtant la caserne des Pompiers.



Bernadette MASSON

Du côté de la vie associative

ART EN CHAPELLES

Connaissez-vous Art en Chapelles ?

L'année 2022 était la 4ème biennale.

Art en Chapelles allie l'art contemporain et le patrimoine religieux, exceptionnellement riche et dense en pays du Haut-Doubs, à ce jour environ 14 communes sont concernées.

Les artistes sont sélectionnés par un comité de connaisseurs en art contemporain, afin de créer des œuvres tenant compte de l'édifice religieux choisi.

Notre église a retenu toute l'attention du comité pour participer à Art en Chapelles !

C'est l'occasion de faire découvrir l'art contemporain en milieu rural et aussi, le patrimoine de notre village ; la chapelle, le moulin, le paysage karstique.

Dominique GEISSBUHLER

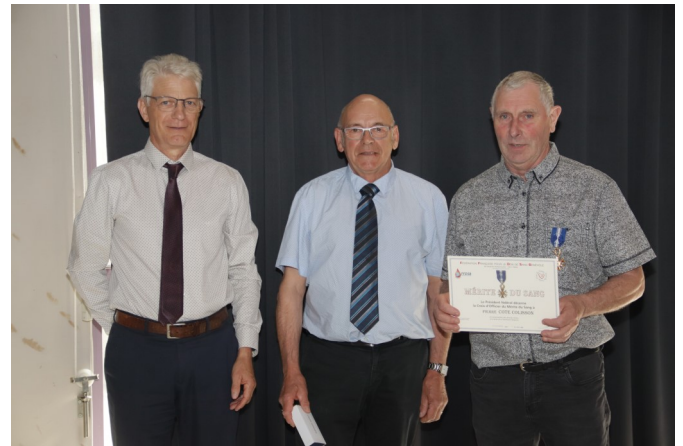
DON DU SANG

Une petite piqûre de rappel

Cette expression bien connue me paraît convenir au sujet à traiter ! Elle s'applique à la fois à l'acte du don, et à la perception du donneur de ne pas se relâcher. Je ne veux pas être un média de plus pour quémander, mais seulement un média proche pour partager. Nos donneurs font partie de notre centre de collecte local qui sollicite six fois dans l'année la participation. Notre rôle de bénévoles de l'amicale consiste à offrir une prestation de confort d'installation et un accueil chaleureux à l'équipe médicale. Il faut voir la coordination des gestes et mouvements de chacun pour apprécier la rigueur de l'opération à mettre en place, suivre la concentration des opérateurs pour obtenir la confiance, et lire sur les visages la satisfaction du donneur. A notre tour ensuite de prolonger l'acte bienfaiteur à la jouissance d'un moment partagé d'un appétit aiguisé.

Les appels aux dons sans cesse renouvelés et les craintes de manque maintes fois manifestées doivent interpeller. Il ne faudrait pas que seuls ceux qui donnent déjà se sentent concernés ; ils sont déjà, en plus, les plus réactifs. C'est un constat dont il revient à chacun et chacune de faire changer. Alors, nous comptons sur vous.

Nous avons comptabilisé cette année 382 prélèvements, 412 donneurs se sont présentés, dont 30 n'ont pu donner pour diverses raisons. Nous avons enregistré 23 nouveaux donneurs. Ces chiffres sont relativement constants pour notre amicale, merci à nos fidèles coopérateurs.



Une information à faire passer : chaque année, une marche départementale est organisée pour la promotion du sang. Elle aura lieu cette année le dimanche 14 mai à Grand Charmont.

A ne pas manquer de souligner : Mr Pierre Cote Colisson, président de l'amicale de Frasnay de 2001 à 2020 a reçu de la part des présidents départementaux, (anciens et nouveaux), la médaille d'"Officier du mérite du sang" au cours de l'assemblée générale à Ornans ; toutes nos félicitations. D'autre part, au cours de cette même manifestation, Mr Christian Kovacic a été élu au conseil d'administration de l'union départementale du Doubs, à lui, tous nos encouragements. C'est dire la constance et l'implication de notre amicale.

Claude PASTEUR

[Voir dates de collecte sur le calendrier](#)

JANVIER			FÉVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
D 1	M 1	M 1	M 1	M 1	M 1	S 1	S 1	S 1	L 1	L 1	L 1	M 1	M 1	M 1	J 1	J 1	J 1
L 2	J 2	J 2	J 2	J 2	J 2	D 2	D 2	D 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	M 2	V 2	V 2	V 2
M 3	V 3	V 3	V 3	V 3	V 3	L 3	L 3	L 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	M 3	S 3	S 3	S 3
M 4	S 4	S 4	S 4	S 4	S 4	M 4	M 4	M 4	J 4	J 4	J 4	J 4	J 4	J 4	D 4	D 4	D 4
J 5	D 5	D 5	D 5	D 5	D 5	M 5	M 5	M 5	V 5	V 5	V 5	V 5	V 5	V 5	L 5	L 5	L 5
V 6	L 6	L 6	L 6	L 6	L 6	J 6	J 6	J 6	S 6	S 6	S 6	S 6	S 6	S 6	M 6	M 6	M 6
S 7	M 7	M 7	M 7	M 7	M 7	V 7	V 7	V 7	D 7	D 7	D 7	D 7	D 7	D 7	M 7	M 7	M 7
D 8	M 8	M 8	M 8	M 8	M 8	S 8	S 8	S 8	L 8	L 8	L 8	L 8	L 8	L 8	J 8	J 8	J 8
L 9	J 9	J 9	J 9	J 9	J 9	D 9	D 9	D 9	M 9	M 9	M 9	M 9	M 9	M 9	V 9	V 9	V 9
M 10	V 10	V 10	V 10	V 10	V 10	L 10	L 10	L 10	M 10	M 10	M 10	M 10	M 10	M 10	S 10	S 10	S 10
M 11	S 11	S 11	S 11	S 11	S 11	M 11	M 11	M 11	J 11	J 11	J 11	J 11	J 11	J 11	D 11	D 11	D 11
J 12	D 12	D 12	D 12	D 12	D 12	M 12	M 12	M 12	V 12	V 12	V 12	V 12	V 12	V 12	L 12	L 12	L 12
V 13	L 13	L 13	L 13	L 13	L 13	J 13	J 13	J 13	S 13	S 13	S 13	S 13	S 13	S 13	M 13	M 13	M 13
S 14	M 14	M 14	M 14	M 14	M 14	V 14	V 14	V 14	D 14	D 14	D 14	D 14	D 14	D 14	M 14	M 14	M 14
D 15	M 15	M 15	M 15	M 15	M 15	S 15	S 15	S 15	L 15	L 15	L 15	L 15	L 15	L 15	J 15	J 15	J 15
L 16	J 16	J 16	J 16	J 16	J 16	D 16	D 16	D 16	M 16	M 16	M 16	M 16	M 16	M 16	V 16	V 16	V 16
M 17	V 17	V 17	V 17	V 17	V 17	L 17	L 17	L 17	M 17	M 17	M 17	M 17	M 17	M 17	S 17	S 17	S 17
M 18	S 18	S 18	S 18	S 18	S 18	M 18	M 18	M 18	J 18	J 18	J 18	J 18	J 18	J 18	D 18	D 18	D 18
J 19	D 19	D 19	D 19	D 19	D 19	M 19	M 19	M 19	V 19	V 19	V 19	V 19	V 19	V 19	L 19	L 19	L 19
V 20	L 20	L 20	L 20	L 20	L 20	J 20	J 20	J 20	S 20	S 20	S 20	S 20	S 20	S 20	M 20	M 20	M 20
S 21	M 21	M 21	M 21	M 21	M 21	V 21	V 21	V 21	D 21	D 21	D 21	D 21	D 21	D 21	M 21	M 21	M 21
D 22	M 22	M 22	M 22	M 22	M 22	S 22	S 22	S 22	L 22	L 22	L 22	L 22	L 22	L 22	J 22	J 22	J 22
L 23	J 23	J 23	J 23	J 23	J 23	D 23	D 23	D 23	M 23	M 23	M 23	M 23	M 23	M 23	V 23	V 23	V 23
M 24	V 24	V 24	V 24	V 24	V 24	L 24	L 24	L 24	M 24	M 24	M 24	M 24	M 24	M 24	S 24	S 24	S 24
M 25	S 25	S 25	S 25	S 25	S 25	M 25	M 25	M 25	J 25	J 25	J 25	J 25	J 25	J 25	D 25	D 25	D 25
J 26	D 26	D 26	D 26	D 26	D 26	M 26	M 26	M 26	V 26	V 26	V 26	V 26	V 26	V 26	L 26	L 26	L 26
V 27	L 27	L 27	L 27	L 27	L 27	J 27	J 27	J 27	S 27	S 27	S 27	S 27	S 27	S 27	M 27	M 27	M 27
S 28	M 28	M 28	M 28	M 28	M 28	V 28	V 28	V 28	D 28	D 28	D 28	D 28	D 28	D 28	M 28	M 28	M 28
D 29	M 29	M 29	M 29	M 29	M 29	S 29	S 29	S 29	L 29	L 29	L 29	L 29	L 29	L 29	J 29	J 29	J 29
L 30	J 30	J 30	J 30	J 30	J 30	D 30	D 30	D 30	M 30	M 30	M 30	M 30	M 30	M 30	V 30	V 30	V 30
M 31	V 31	V 31	V 31	V 31	V 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31	M 31

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
S 1	M 1	V 1	D 1	M 1	Toussaint	V 1					
D 2	M 2	S 2	L 2	J 2		S 2					
L 3	J 3	D 3	M 3	V 3		D 3					
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	St Hubert ASL	L 4					
M 5	S 5	M 5	J 5	D 5		M 5					
J 6	D 6	M 6	V 6	L 6		M 6	Don sang Levier				
V 7	L 7	J 7	S 7	M 7		J 7					
S 8	M 8	V 8	D 8	M 8		V 8					
D 9	M 9	S 9	L 9	J 9		S 9	Vin chaud ASL				
L 10	J 10	D 10	M 10	V 10		D 10					
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	Armistice 1918	L 11					
M 12	S 12	M 12	J 12	D 12		M 12					
J 13	D 13	M 13	V 13	L 13		M 13					
V 14	L 14	J 14	S 14	M 14		J 14					
S 15	M 15	V 15	D 15	M 15		V 15					
D 16	M 16	S 16	L 16	J 16		S 16	Marché Noël ASL				
L 17	J 17	D 17	M 17	V 17		D 17					
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18		L 18					
M 19	S 19	M 19	J 19	D 19		M 19					
J 20	D 20	M 20	V 20	L 20		M 20					
V 21	L 21	J 21	S 21	M 21		J 21					
S 22	M 22	V 22	D 22	M 22		V 22					
D 23	M 23	S 23	L 23	J 23	Don sang Frasne	S 23					
L 24	J 24	D 24	M 24	V 24		D 24					
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25		L 25	Noël				
M 26	S 26	M 26	J 26	D 26		M 26					
J 27	D 27	M 27	V 27	L 27		M 27					
V 28	L 28	J 28	S 28	M 28		J 28					
S 29	M 29	V 29	D 29	M 29		V 29					
D 30	M 30	S 30	L 30	J 30		S 30					
L 31	J 31	S 30	M 31	M 31		D 31					

Du côté du Patrimoine

HISTOIRE DE NOTRE ÉGLISE

Si l'existence de Courvières est attestée dès le XIII^e siècle, il n'y avait alors ni église, ni chapelle.

Les habitants devaient se rendre à Boujailles pour les offices et les sépultures. C'est seulement en **1486** qu'est autorisée une chapelle vicariale, mais sans cimetière : elle est placée sous le vocable de Saint Hubert.

1663 : L'Archevêque de Besançon accorde à l'église de Courvières le droit d'administrer les sacrements, mais le village continue à enterrer ses morts à Boujailles.

1670 : Le premier vicaire, l'abbé Genisset, fait construire à proximité du cimetière des pestiférés un oratoire.

1700 : C'est dans cette période que l'aménagement du cimetière se réalise autour de l'église.

1792 : Les tracasseries de la période révolutionnaire touchent Courvières comme l'ensemble des paroisses de la Chaux d'Arlier. Le vicaire Baverel est arrêté en 1796 et enfermé au Fort de Joux puis à Besançon. Libéré, il poursuit son ministère en cachette. Fin 1797, la rumeur signale sa présence à Courvières où des messes clandestines sont célébrées la nuit.

1847 : Le curé Nicod installe le cimetière sur la route de Boujailles,

1850 : Le curé Vouillot construit un nouveau presbytère (Centre d'Accueil aujourd'hui).

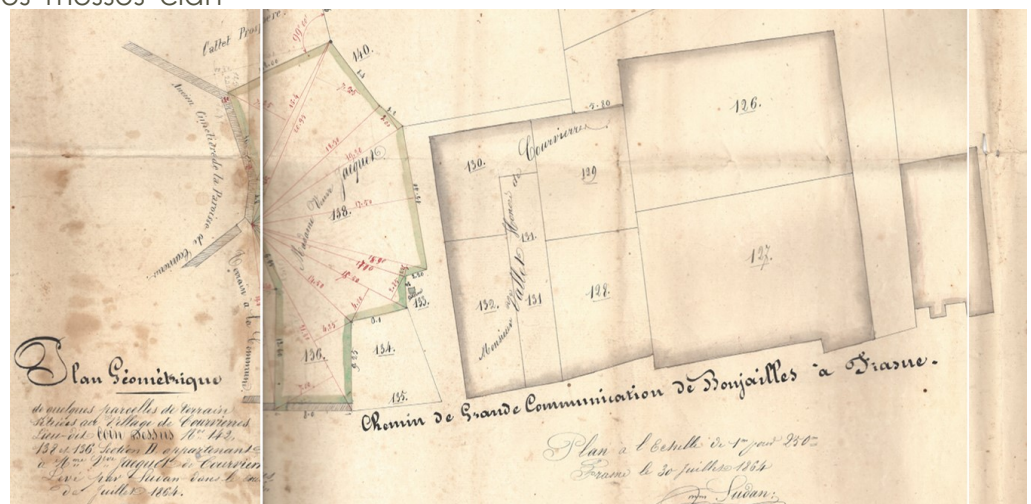
1867 : Le curé Nicod décide de l'édification de la nouvelle église.

L'église pouvant difficilement accueillir tous les paroissiens, il était nécessaire de démolir l'ancienne église et d'en construire une nouvelle. Pour réaliser ce chantier, il fallait avoir la maîtrise du terrain côté Est, c'est pourquoi la commune engagea des pourparlers avec le voisin propriétaire Monsieur Honoré Vallet, aujourd'hui maison Girard (voir plan et extrait de l'acte).

Pendant la période de démolition de l'ancienne église et la reconstruction, le culte fut célébré dans le bâtiment communal, aujourd'hui la fromagerie, édifié dans ces mêmes années avec quelques pierres récupérées de l'ancienne église.

Pour la reconstruction, on fit venir des pierres des carrières de Mièges reconnaissables par leur couleur jaune. Seuls les bancs et la chaire ont été conservés pour la nouvelle église (les bancs seront ensuite remplacés en 1947).

EXTRAIT DE LA CONVENTION D'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA NOUVELLE ÉGLISE



Entre les soussignés JACQUET Jules Sévère, en qualité de Maire de la commune de Courvières, autorisé par la délibération du conseil municipale du 01 août 1868 et Monsieur VALLET Honoré, propriétaire à Courvières,

La Commune de Courvières par la reconstruction de son église empiéterait sur la propriété coté EST du Sieur VALLET. Les conventions suivantes ont été signées, achat et échange des parcelles 136 et 138 section D nécessaires pour la construction de l'église selon le plan dressé par Monsieur GIROD architecte

Fait en double à Courvières le 1er septembre 1868,
le Maire, JACQUET Jules

COORDONNÉES

Écoles

- * École maternelle : 03.81.49.31.29
- * École primaire : 03.81.49.38.07

Périscolaire—Familles Rurales Boujailles Courvières

- * Familles Rurales : 03.81.49.34.58
- * Association—Membres du bureau :
 - M. Cédric GUERRIN—Président
 - Mme Marie-Laure BOLE—Trésorière
 - Mme Sandra PESTELARD—Secrétaire

Communauté de Communes Frasne-Drugeon

- * Secrétariat : 03.81.49.88.84
- * Eau et Assainissement : 03.39.94.00.01
- * Astreinte Eau et Assainissement : 07.56.12.50.67 (hors réseau domestique des particuliers)

Professionnels de santé

- * Médecins généralistes
 - Dr CHESNEL : 03.81.49.81.14
 - Cabinet de santé éphémère à Frasne
(en cours d'ouverture)
- * Cabinet infirmier
 - Frasne : 03.81.49.83.59
 - Levier : 03.81.49.50.31 / 03.81.89.52.18
- * Pharmacies
 - Frasne : 03.81.49.81.50
 - Levier : 03.81.89.58.30
- * Vétérinaires
 - Frasne : 03.81.49.81.48

Assistante sociale

- * Sur rendez-vous au 03.81.38.87.60

Carte d'identité

Nom : Courvières

Habitants : les couviras

Nombre d'habitants : 320 en 2022 selon l'INSEE

Territoire : le village fait partie de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon (CFD) et du canton de Frasne

Altitude : 820 m

Superficie : 10.94 km², soit 1094 ha

Superficie de la forêt communale : 240.72 ha

Patrimoine : Moulin à vent (1870), Eglise St Hubert (XIX^{ème}), Chapelle Notre Dame des sept douleurs (XVII^{ème})

Nouveau à Courvières Distributeur de pain



Du mardi au dimanche, retrouvez du pain de la boulangerie Le Fournil Censéalien.

Le distributeur est situé devant la Fromagerie.

OUVERTURE AU PUBLIC—SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 12h

mairie@courvieres.fr

Et retrouvez-nous sur

Mercredi de 14h à 15h

www.courvieres.fr

INTRAMUROS

Vendredi de 16h à 18h

03.81.49.38.70

N'oubliez pas de télécharger l'application sur votre Smartphone !



IntraMuros

